



RI ACHATS 2026

	ACHATS < seuils réglementaires (*) Article R2122-8 du CCP Travaux, Fournitures, Services	ACHATS entre seuils réglementaires et seuils européens Travaux, Fournitures, Services		ACHATS > seuils européens (*) Travaux, Fournitures, Services
Procédure	Sans publicité ni mise en concurrence <i>Librement définie par le service prescripteur :</i> <ul style="list-style-type: none"> Gré à gré Sollicitation de plusieurs opérateurs économiques sur la base d'un règlement de consultation ou non 	Procédure adaptée (MAPA)		Procédures formalisées
Publicité	<i>Librement définie par le service prescripteur</i> <ul style="list-style-type: none"> Profil acheteur possible (via module Demande de Devis) 	Publicité adaptée AAPC + Avis d'attribution (profil acheteur + JAL facultatif)		Publicité OBLIGATOIRE AAPC + avis d'attribution (JOUE modèle européen obligatoire + profil acheteur + JAL facultatif)
Modalités minimale	<i>Choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics Ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin Bonne définition du besoin Conditions générales d'achat (CCAP)</i>	DCE Dématérialisation obligatoire de la procédure de passation sur le profil acheteur		DCE Dématérialisation obligatoire de la procédure de passation sur le profil acheteur Délai de standstill : 11 jours francs
Délai minimal de remise des offres	A déterminer en fonction du montant du marché envisagé, de la nature des prestations, de la facilité d'accès aux documents de la consultation, de la nécessité éventuelle d'une visite des lieux et de l'importance des pièces exigées			Délais réglementaires
Avis consultatif COMMISSION saisie	<i>Sans objet</i>	<i>Si > seuil délégation Directeurs</i> Commission Technique (CT)	<i>Si Travaux > 2.700.000 € HT</i> Commission Marchés (CM)	Commission d'Appel d'Offres (CAO)
Compétence d'ATTRIBUTION	Direction / service prescripteur Personne ayant délégation Ou Directeur Général	Direction / service prescripteur Personne ayant délégation Ou Directeur Général	Directeur Général	Directeur Général
Cas Maîtrise d'œuvre	Directeur Général après avis consultatif Direction / service prescripteur	Directeur Général après avis consultatif Direction / service prescripteur <i>Si > seuil délégation Directeurs → avis de la CT</i>		Directeur Général après avis consultatif de la CAO

(*) Seuils applicables à la date **du 25/06/2026**, susceptibles d'évoluer selon les mises à jour réglementaires.

	Seuils réglementaires	Seuils européens
Fournitures - Services	60.000 € HT	216.000 € HT
Travaux	100.000 € HT	5.404.000 € HT